

**EN CAS D'ALERTE CHIMIQUE, DE DÉVERSEMENT, DE FUITE, D'INCENDIE, D'EXPOSITION OU D'ACCIDENT, TÉLÉPHONER
EN TOUT TEMPS AU 1 800 561-8273 OU À CHEMTREC AU 1 800 424-9300**

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE

FABRIQUÉ POUR:

LES PRODUITS AGRI-UNIS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive • Dorchester, Ontario N0L 1G5

24 h sur 24 : 1-800-561-8273

Urgences médicales — Prosar : 1-800-301-7976

Autre numéro d'urgence Canutec : 1-613-996-6666 (frais virés)

NOM CHIMIQUE : Diazinon : phosphorothioate 0,0-diéthyl 0-(2-isopropyl-6-Méthyl-4-Pyrimidinyl)

USAGES DU PRODUIT : Insecticide – Groupe 1B

N° EPA : 11889

N° FS : 11889-08-UAP

Révisions à la FS : Toutes les sections **Date de publication** : 01/07/08

Remplace : 01/07/08

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – AVERTISSEMENT – POISON. Nocif si avalé, inhalé ou absorbé par la peau. Cause une irritation modérée des yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards de pulvérisation. Éviter de contaminer les aliments destinés aux humains ou aux animaux. Les ustensiles de cuisine tels les cuillères et les tasses à mesurer ne devraient pas être utilisées à des fins alimentaires après avoir été employé pour mesurer les pesticides. Ne pas utiliser sur les humains, les animaux domestiques et les animaux d'élevage. Ne pas contaminer les plantes ornementales des étangs de pisciculture. Pour emploi par les utilisateurs certifiés seulement.

Ce produit est un liquide de couleur ambre à jaune paille avec une légère odeur de pétrole.

AVERTISSEMENT

NOTE AU MÉDECIN : Ce produit est un insecticide organophosphoré (inhibiteur de la cholinestérase). L'atropine est l'antidote et devrait être administré en plusieurs doses tant que le patient est atropinisé. Dans les cas sévères, le 2-PAM peut aussi être utilisé pour permettre au traitement de faire effet dans les 24 heures suivant l'exposition. Déterminer la cholinestérase du sérum et RBC. L'emploi de morphine, de théophylline, d'aminophylline, de phénothiazine, de réserpine, de furosémide ou d'acide éthacrynique est contre-indiqué dans les cas d'intoxication aux composés organophosphorés. Administrer des fluides par voie intraveineuse avec précaution, au besoin, pour réhydrater la personne atteinte. Les symptômes d'inhibition de la cholinestérase comprennent maux de tête, étourdissements, vision brouillée, faiblesse, nausées, crampes, diarrhée, inconfort dans la poitrine, nervosité, transpiration, myosis, larmolement, salivation, œdème pulmonaire, fibrillation incontrôlable, convulsions, coma et pertes des réflexes et du contrôle des sphincters.

3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Ingrédients chimiques</u>	<u>Pourcentage selon le poids</u>	<u>N° de CAS</u>	<u>VLE (unités)</u>
Diazinon	500 g/L	333-41-5	0,1 mg/m ³ (peau)

4. PREMIERS SOINS

Ingestion :	Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer. Faire boire à petites gorgées un verre d'eau, si la personne peut avaler. Ne pas faire vomir sauf sur avis d'un centre anti-poison ou d'un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
Contact avec la peau ou les vêtements :	Enlever les vêtements contaminés. Bien rincer la peau à grande eau immédiatement pendant de 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.
Inhalation :	Transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler le 911 ou l'ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer. Apporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et le numéro d'enregistrement de produit antiparasitaire.
Contact avec les yeux :	Rincer les yeux à l'eau doucement et lentement pendant de 15 à 20 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer après 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE CONCERNANT CE PRODUIT, COMPOSER LE 1 800 301-7976. Avoir l'étiquette ou le contenant du produit à portée de la main lors d'un appel au centre antipoison ou à un médecin ou au moment d'obtenir des soins médicaux.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR (MÉTHODE) :	151 °F/66,1 °C
LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (LII ET LSI) :	Non établies
AGENTS D'EXTINCTION :	Utiliser le moyen approprié pour combattre le feu environnant. Produit chimique sec, dioxyde de carbone, mousse, eau pulvérisée ou brouillard.
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX :	Les produits de la décomposition incluent, mais n'y sont limités, des pyrimidines de substitution organophosphoré aliphatique et acide cyanhydrique. La combustion incomplète de ce produit peut entraîner la formation de monoxyde de carbone et/ou d'autres asphyxiants.
TECHNIQUES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE :	Porter un équipement respiratoire en circuit fermé doté d'un dispositif de protection complet. Demeurer à contrevent du feu et tenir tout le personnel non essentiel éloigné de la zone touchée.
RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :	Si l'eau est utilisée pour combattre le feu, la contenir avec des digues afin d'éviter la contamination des sources d'eau. Ne pas laisser le ruissellement de l'eau pénétrer dans les ruisseaux, les étangs ou les lacs.

6. DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS**MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITES OU DE DÉVERSEMENTS :**

Porter des lunettes de sécurité approuvées contre les produits chimiques avec des protections latérales ou des lunettes de protection étanches aux produits chimiques des gants en caoutchouc, des bottes en caoutchouc, une chemise à manches longues, des pantalons, un bonnet, un respirateur NIOSH approuvé contre les pesticides ou un appareil de protection respiratoire à adduction d'air. Pour les petits déversements, absorber le produit déversé avec un matériau absorbant tel la litière. Balayer et placer le produit dans un contenant approuvé pour les produits chimiques. Pour les grands déversements, contenir le liquide en endiguant la zone touchée, ne pas laisser le produit atteindre les sources d'eau. Si possible, utiliser une pompe pour recueillir la liquide, puis utiliser un matériau absorbant pour absorber tout liquide résiduel. Placer ce qui a été recueilli dans un contenant approuvé. Décontaminer la zone touchée avec un mélange d'eau et de javellisant domestique (1:1), puis absorber le liquide comme il a été décrit pour les petits déversements.

ATTENTION : Éviter que les déversements et les lavures de ceux-ci ne contaminent les égouts municipaux ou les cours d'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

MANIPULATION : Se laver les mains après manipulation du produit et avant de boire et de manger, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer les vêtements immédiatement si les pesticides entrent à l'intérieur. Ensuite, bien se laver et enfiler des vêtements propres. Enlever l'ÉPI après manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.

ENTREPOSAGE : Conserver le produit dans son contenant d'origine seulement dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Garder le produit dans un endroit inaccessible aux enfants et aux animaux domestiques. Ne pas entreposer le produit près des engrais, des herbicides ou d'autres insecticides, grain, aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

Équipement de protection individuelle : les personnes appliquant ou manipulant le produit doivent porter : une chemise à manches longues et un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques tels laminés, caoutchouc butyle, caoutchouc nitrile ou Viton®, des chaussures et des chaussettes. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien des ÉPI. S'il n'y a pas de directives pour le lavage, employer du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver les ÉPI séparément.

8. EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE

MESURE D'INGÉNIERIE : Quand les manipulateurs utilisent un circuit fermé ou sont dans une cabine fermée ou un avion d'une façon qui respecte les exigences des normes de protection des travailleurs (WPS) pour les pesticides agricoles [40 CFR 170.240 (4-6)], les exigences relatives aux ÉPI peuvent être réduites ou modifiées tel que spécifié dans les WPS.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Non requise en temps normal, si les vapeurs ou les bruines excèdent les niveaux acceptables, porter un respirateur NIOSH approuvé contre les pesticides avec des cartouches pour filtrer les vapeurs de pesticides.

PROTECTION DES YEUX : Lunettes protectrices contre les agents chimiques ou lunettes de protection laminées.

PROTECTION DE LA PEAU : Porter des vêtements de protection : chemise à manches longues et pantalon, chaussures et chaussettes. Porter des gants en caoutchouc ou résistant aux agents chimiques.

	PEL-TWA sur 8 heures selon OSHA	TLV-TWA selon ACGIH
Diazinon	non inscrit	0,01 mg/m ³ (peau) IBE*

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE ET ODEUR : Liquide de couleur ambre à jaune paille avec une légère odeur de pétrole. **Solubilité :** Émulsionne

POIDS SPÉCIFIQUE (EAU = 1) : 1,003 g/ml **MASSE VOLUMÉTRIQUE APPARENTE :** 1,00 kg/m³ **pH:** 7-8 (solution à 1 %)

TENSION DE VAPEUR (mm) : 22,3 mm Hg @ 77 °F/25 °C **POINT D'ÉBULLITION :** 282-291 °F/139-144 °C

POURCENTAGE DE VOLATILITÉ : sans objet **TAUX D'ÉVAPORATION :** sans objet

Remarques : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable

CONDITIONS À ÉVITER : Chaleur excessive et sources d'ignition.

SUBSTANCES INCOMPATIBLES : Bases, acides et oxydants forts.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Décomposition thermique – organophosphates aliphatiques, pyrimidines de substitution et acide cyanhydrique.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë LD₅₀ (rat) : 1 600 mg/kg

Irritation des yeux (lapin) : Cause des blessures modérées

Inhalation CL₅₀ (rat mâle) : > 3 500 mg/L (4 h) (diazinon)

Potentiel carcinogène : N'est pas inscrit dans OSHA, NTP ou IARC. Le diazinon est classifié TLV-A4 : inclassable quant à sa cancérogénéité pour l'Homme par l'ACGIH.

Toxicité cutanée aiguë LD₅₀ (lapin) : 2 020 mg/kg

Irritation cutanée (lapin) : Irritant léger

Sensibilisation cutanée (cobaye) : N'est pas un sensibilisant

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Ce produit est hautement toxique pour les oiseaux, les poissons et les autres animaux sauvages. Les oiseaux, particulièrement la sauvagine (canards et oies), se nourrissant ou s'abreuvant dans les zones traitées peuvent être tués. Ne pas appliquer directement sur l'eau ou dans les zones contenant de l'eau de surface ou dans les zones intertidales sous la ligne normale des hautes eaux. Ne pas appliquer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs, les marais littoraux ou les estuaires. Le ruissellement peut être dangereux pour les organismes aquatiques des régions avoisinantes. Les crevettes et les crabes peuvent être tués par l'emploi du produit aux doses recommandées sur l'étiquette du produit. Ne pas appliquer ce produit où les poissons, les crevettes, les crabes et d'autres organismes aquatiques sont des ressources importantes. Ne pas appliquer ce produit ou le laisser dériver sur les cultures ou les mauvaises herbes pendant leur floraison si les abeilles visitent la zone de traitement. Ne pas contaminer l'eau au moment de la disposition des eaux de nettoyage de l'équipement.

13. ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser les contenants pour quelque usage que ce soit. Contenant à remplissages multiples : le contenant peut être retourné au point de vente (détaillant/distributeur). Il peut être rempli de nouveau par le détaillant/distributeur avec le même produit. Le contenant est recyclable et on doit en disposer dans un site de collecte de contenants. Communiquer avec votre détaillant/distributeur local pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'y apporter le contenant : le rincer trois fois ou le rincer à pression en ajoutant le résidu de rinçage au réservoir de pulvérisation. Rendre le contenant vide inutilisable pour un usage ultérieur. S'il n'y a pas de site de collecte de contenants dans votre région, disposer du contenant selon les exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue, contacter le fabricant ou l'agence régulatrice provinciale. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Description TDM/DOT : QUANTITÉ À DÉCLARER, SUBSTANCE DANGEREUSE DU POINT VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.O.S., 9, UN 3077, III (DIAZINON) POLLUANT MARIN, ERG GUIDE 171.

Description IMDG : QUANTITÉ À DÉCLARER, SUBSTANCE DANGEREUSE DU POINT VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.O.S., 9, UN 3077, III (DIAZINON) POLLUANT MARIN, ERG GUIDE 171.

Classification fret transporté par voie de surface É.-U. : INSECTICIDES OU FONGICIDES, INSECTIFUGES OU RÉPULSIFS, NOI OU EXTERMINATEURS DE VERMINE, ANIMAL OU VOLAILLE, NOI ; POISON (NMFC 102120 ; CLASSE : 77.5).

15. RÉGLEMENTATION**Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS**

NFPA		HMIS	
2 Santé	0 Moindre	2 Santé	
2 Inflammabilité	1 Légère	2 Inflammabilité	
0 Instabilité	2 Modérée	0 Réactivité	
	3 Élevée	H ÉPI	
	4 Grave		

Classement des dangers/signalement SARA

Catégorie de danger SARA III :	Immédiat	<u> 0 </u>	Feu	<u> N </u>	Relâchement soudain de la pression	<u> N </u>
	Différé	<u> N </u>	Réactif	<u> N </u>		

Quantité à déclarer selon U.S. CERCLA : Diazinon (CAS : 333-41-5) 1lb

SARA, Titre III, section 313 Diazinon (CAS : 333-41-5) 50,0 %

Inscription au registre RCRA : Non inscrit

Proposition 65 de la Californie : Non inscrit

16. AUTRES INFORMATION

STATUT DE LA FS : Toutes les sections ont été révisées.

PRÉPARÉ PAR : Services des marques et affaires réglementaires

RÉVISÉ PAR : Services de réglementation et de l'environnement

***IBE** : indice biologique d'exposition

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec tout autre matière ou procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et Les Produits Agri-Unis Inc. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.